

CANADA
VILLE DE WARWICK
MRC D'ARTHABASKA
PROVINCE DE QUÉBEC

À UNE SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la Ville de Warwick tenue le 4 avril 2022, à 19 heures 30 à l'hôtel de ville, 8, rue de l'Hôtel-de-Ville, Warwick.

SONT PRÉSENTES :

Mesdames les conseillères,

Marie-Josée Boissonneault, Amélie Hinse,
Noëlla Comtois, Patricia Carrier,

SONT ABSENTS :

Madame la conseillère,
Monsieur le conseiller,

Martin Vaudreuil, Céline Dumas,

tous formant quorum sous la présidence de monsieur Pascal Lambert, maire, madame Lise Lemieux, directrice générale et greffière-trésorière est aussi présente.

DÉPÔT ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

L'ordre du jour de la présente séance ordinaire a été transmis à chacun des conseillers municipaux de la Ville de Warwick par courriel du 1^{er} avril 2022;

2022-04-104 Aucune affaire nouvelle n'étant ajoutée, sur une proposition de la conseillère madame Marie-Josée Boissonneault, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour en laissant ouvert l'item « Affaires nouvelles ».

Adoptée.

DÉPÔT ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS DE MARS 2022 :

2022-04-105 Il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillères :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2022 soit adopté, le tout tel que rédigé et déposé.

Adoptée.

PRÉSENTATION D'UN PARTENAIRE :

Le président et le vice-président du conseil d'administration de l'aréna Jean-Charles-Perreault, messieurs Guillaume Desrochers et Tommy Vincent, sont venus annoncer la venue de l'événement festif « Warwick en fête » afin de souligner les 50 années d'existence de l'aréna.

TRÉSORERIE :

2022-04-106 Il est proposé par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité des conseillères :

QUE la liste des revenus au 31 mars 2022 ci-annexée à la présente et déposée par la directrice générale et greffière-trésorière, madame Lise Lemieux, soit acceptée.

Adoptée.

LISTE DES DÉPENSES AUTORISÉES ET PAYÉES SELON LE RÈGLEMENT NUMÉRO 097-2007 DU FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRAL :

2022-04-107 Il est proposé par la conseillère madame Patricia Carrier et résolu à l'unanimité des conseillères :

QUE ce conseil municipal approuve la liste des dépenses autorisées et payées selon le Règlement numéro 097-2007 totalisant 89 781,04 \$ (dépôt direct des salaires) et de 852 959,45 \$ pour le mois de mars 2022 pour le fonds d'administration général, le tout tel que déposé et annexé à la présente.

Adoptée.

DÉPÔT/DIVERS DOCUMENTS :

RAPPORT DE LA DIRECTRICE DE L'URBANISME - MARS 2022 :

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Lise Lemieux, dépose la liste des permis émis au 31 mars 2022 par le Service de l'urbanisme.

RAPPORT DE LA RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE :

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Lise Lemieux, dépose le rapport de la responsable de la bibliothèque, madame Katia Houle, au 31 mars 2022.

RAPPORT ANNUEL 2021 DU SERVICE INCENDIE :

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Lise Lemieux, dépose le rapport annuel pour l'année 2021 du Service incendie préparé par monsieur Mathieu Grenier, directeur du Service de protection contre les incendies.

DOSSIERS À TRAITER :

URBANISME :

DÉCISION/DÉROGATION MINEURE POUR L'IMMEUBLE SITUÉ AU 22 À 24, ROUTE FLEURY (MONSIEUR DANY ST-CYR REPRÉSENTÉ PAR LA FIRME THERRIEN COUTURE JOLICOEUR) :

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 2022/05 soumise par monsieur Dany St-Cyr concernant l'immeuble situé au 22 à 24, route Fleury (lot 4 905 788 du Cadastre du Québec);

CONSIDÉRANT QU'après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme dans le cadre d'une séance d'études tenue le 8 mars 2022 informant le conseil que la demande devrait être acceptée;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre tel qu'annoncé à l'avis publié par la directrice générale et greffière-trésorière dans le journal *La Nouvelle Union de Victoriaville*, édition du 16 mars 2022 et sur le site Internet de la Ville;

2022-04-108 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillères :

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

URBANISME : (SUITE)

DÉCISION/DÉROGATION MINEURE POUR L'IMMEUBLE SITUÉ AU 22 À 24, ROUTE FLEURY (MONSIEUR DANY ST-CYR REPRÉSENTÉ PAR LA FIRME THERRIEN COUTURE JOLICOEUR) : (SUITE)

QUE la demande de dérogation mineure numéro 2022/05 concernant la propriété de monsieur Dany St-Cyr soit acceptée afin de permettre le lotissement du lot 4 905 788 avec une largeur de 4,98 mètres contrairement aux 50 mètres prescrits à l'article 4.3.3 Tableau 1 du Règlement de lotissement numéro 271-2019.

Adoptée.

DÉCISION/DÉROGATION MINEURE POUR L'IMMEUBLE SITUÉ AU 19, RANG 4 EST (MADAME MARIE-PHILIP AUDET ET MONSIEUR JULIEN VINCENT) :

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 2022/06 soumise par madame Marie-Philip Audet et monsieur Julien Vincent concernant l'immeuble situé au 19, rang 4 Est (lot 4 905 348 du Cadastre du Québec);

CONSIDÉRANT QU'après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme dans le cadre d'une séance d'études tenue le 8 mars 2022 informant le conseil que la demande devrait être acceptée;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre tel qu'annoncé à l'avis publié par la directrice générale et greffière-trésorière dans le journal *La Nouvelle Union de Victoriaville*, édition du 16 mars 2022 et sur le site Internet de la Ville;

2022-04-109 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère madame Patricia Carrier et résolu à l'unanimité des conseillères :

QUE la demande de dérogation mineure numéro 2022/06 concernant la propriété de madame Marie-Philip Audet et de monsieur Julien Vincent soit acceptée afin de permettre la construction d'un garage isolé avec une marge de recul latérale et arrière de 0,90 mètre contrairement au 1,50 mètre prescrit à l'article 5.3.2 a) du Règlement de zonage numéro 270-2019.

Adoptée.

PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)/IMMEUBLE SITUÉ AU 78, RUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE (LE 450° F) :

CONSIDÉRANT QUE madame Laurie Desrochers a déposé une demande d'autorisation afin de faire l'installation d'une nouvelle enseigne sur la façade du bâtiment du 78, rue de l'Hôtel-de-Ville pour la nouvelle marque du commerce;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble visé par la demande est assujéti au Règlement numéro 275-2019 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance d'études du 8 mars 2022;

2022-04-110 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère madame Marie-Josée Boissonneault et résolu à l'unanimité des conseillères :

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

URBANISME : (SUITE)

PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)/IMMEUBLE SITUÉ AU 78, RUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE (LE 450° F) : (SUITE)

QUE le conseil municipal accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et autorise l'installation d'une nouvelle enseigne sur la façade principale du bâtiment, le tout tel que recommandé dans la résolution numéro 2022-03-20CCU du 8 mars 2022.

Adoptée.

COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC/ MODIFICATION DE LA RÉOLUTION RELATIVEMENT À LA DEMANDE D'AUTORISATION POUR LES SENTIERS DE SKI DE FOND :

CONSIDÉRANT QUE monsieur Louis Gauthier et le *Club de Golf Canton inc.*, s'adressent à la *Commission de protection du territoire agricole du Québec* afin qu'elle autorise l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit pour l'aménagement de sentiers de raquettes et de ski de fond sur les lots 4 905 174 et 4 905 175 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'autorisation pour une utilisation à des fins autres que l'agriculture est conforme à la réglementation d'urbanisme de la Ville de Warwick;

CONSIDÉRANT QU'en regard de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles :

1. Les sentiers seront accessibles seulement en période hivernale, ce qui engendra aucune contrainte à l'agriculture et aux potentiels milieux humides;
2. Le lot 4 905 102 n'est pas cultivé, il sert actuellement de terrain de golf;
3. Les lots représentent un site de moindre impact sur le territoire et les activités agricoles;
4. Aucune installation d'élevage n'est présente à l'intérieur d'un rayon d'un kilomètre du site visé par la demande;
5. Le projet n'imposera pas plus de contraintes au niveau des distances séparatrices envers les établissements de production animale et pour l'épandage des fumiers et lisiers;
6. L'activité de service de location de skis et de raquettes complémentaire aux sentiers récréatifs se réalisera dans le bâtiment actuel du golf, ce qui n'engendra pas plus de contraintes à l'agriculture;
7. Il n'y a pas d'autres emplacements disponibles hors de la zone agricole, sur l'ensemble du territoire de la Ville de Warwick pouvant offrir un tel potentiel afin d'accueillir une activité de sentiers récréatifs;

2022-04-111 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère madame Patricia Carrier et résolu à l'unanimité des conseillères :

QUE la Ville de Warwick appuie la demande d'autorisation et en recommande l'acceptation à la *Commission de protection du territoire agricole du Québec*;

QUE cette résolution modifie la résolution numéro 2021-06-171 du 7 juin 2021.

Adoptée.

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

URBANISME : (SUITE)

ADOPTION/PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION NUMÉRO 09 DU RÈGLEMENT NUMÉRO 277-2019 RELATIF AUX PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) :

2022-04-112 Il est proposé par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité des conseillères :

QUE ce conseil adopte le projet de résolution de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro 09;

QUE le présent projet de résolution numéro 09 a pour objet de donner une autorisation en vertu du Règlement numéro 277-2019 relativement aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble afin de :

- Permettre la réalisation d'un projet résidentiel dérogatoire aux usages et aux normes permis dans la zone C-12;
- Permettre pour ce projet, que certaines dispositions des règlements de zonage numéro 270-2019 et de lotissement numéro 271-2019 ne soient pas respectées et qu'elles soient substituées par les critères de la résolution numéro 09;

QUE copie du projet de résolution est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, une assemblée de consultation publique sera tenue le 9 mai 2022 à 19 h, à l'hôtel de ville. Lors de cette assemblée de consultation, le conseil expliquera le projet de résolution et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Adoptée.

ADOPTION/PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 347-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 270-2019 :

2022-04-113 Il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillères :

QUE ce conseil adopte le premier projet du règlement de zonage numéro 347-2022;

QUE le présent projet de règlement numéro 347-2022 aura pour objet de :

- Subdiviser la zone H-16 afin de créer la zone H-49;
- Créer les dispositions concernant les usages, les constructions autorisées, les normes relatives à l'implantation et aux dimensions des bâtiments pour la zone H-49;
- Modifier certaines dispositions concernant les marges de recul pour la zone H-16;
- Créer une zone de conservation à partir de la zone d'extraction E-1;

QUE copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, une assemblée de consultation sera tenue le 9 mai 2022 à 19 h, à l'hôtel de ville. Lors de cette assemblée de consultation, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Adoptée.

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

URBANISME : (SUITE)

ADOPTION/PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 348-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 271-2019 :

2022-04-114 Il est proposé par la conseillère madame Marie-Josée Boissonneault et résolu à l'unanimité des conseillères :

QUE ce conseil adopte le premier projet du règlement de lotissement numéro 348-2022;

QUE le présent projet de règlement numéro 348-2022 aura pour objet de modifier les dimensions des lots pour les zones H-16 et H-49;

QUE copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, une assemblée de consultation sera tenue le 9 mai 2022 à 19 h, à l'hôtel de ville. Lors de cette assemblée de consultation, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Adoptée.

ACCEPTATION/PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE (PAE) DU 8, BOULEVARD PÉPIN :

CONSIDÉRANT QU'une demande de Plans d'aménagement d'ensemble (PAE) a été déposée pour la propriété, composée des lots 4 907 067, 4 907 068, 4 907 069, 4 907 070 et 4 907 073, située dans la zone H-16 afin d'autoriser un projet de développement résidentiel le « Quartier des bénévoles »;

CONSIDÉRANT QUE la demande de PAE consiste à :

- Aménager une nouvelle rue locale;
- Autoriser les usages suivants :
 - Habitation multifamiliale, 112 logements au total :
 - 4 bâtiments de 12 logements sur 3 étages, haut de gamme comprenant ascenseur et garage sous-terrain;
 - 4 bâtiments de 8 logements sur 3 étages, haut de gamme comprenant ascenseur, garage et remise;
 - 4 bâtiments de 8 logements sur 3 étages, semi haut de gamme comprenant garage et remise;
 - Parcs et espaces verts :
 - Parc avec bassin de rétention;
 - Parc de voisinage intégrant des modules de jeux, un jardin communautaire, un terrain de pétanque et un terrain de jeu de fer;
 - Passage piétonnier;

CONSIDÉRANT QUE le projet répond favorablement aux critères d'évaluation du Règlement relatif aux plans d'aménagement d'ensemble numéro 276-2019;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme au Plan d'urbanisme numéro 269-2019;

CONSIDÉRANT QUE la demande a été présentée aux séances du comité consultatif d'urbanisme du 15 septembre 2020 et du 8 mars 2022 et que ce dernier recommande au conseil municipal de l'approuver;

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

URBANISME : (SUITE)

ACCEPTATION/PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE (PAE) DU 8, BOULEVARD PÉPIN : (SUITE)

CONSIDÉRANT QUE l'acceptation de la demande de PAE entrainera une modification des règlements de zonage et de lotissement nécessaires à la réalisation du « Quartier des bénévoles »;

2022-04-115 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère madame Patricia Carrier et résolu à l'unanimité des conseillères :

QUE ce conseil accepte la demande de Plans d'aménagement d'ensemble, préparée par messieurs Kevin Roy et Pierrick Lapointe de la firme *Gestion Pella inc.*, pour la propriété composée des lots 4 907 067, 4 907 068, 4 907 069, 4 907 070 et 4 907 073. La présente demande fait partie intégrante de la présente résolution, comme annexe « A ».

Adoptée.

ADDÉNERGIE/ACHAT DES BORNES DE RECHARGES :

2022-04-116 Il est proposé par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité des conseillères :

QUE ce conseil autorise l'achat et le paiement des bornes de recharge chez *AddÉnergie* de Québec au montant de 56 347,50 \$ plus les taxes applicables;

QUE cet achat est financé à 100 % par l'entente de partenariat pour le déploiement de bornes de recharges (240V) pour les véhicules électriques signée avec Hydro-Québec.

Adoptée.

ADMINISTRATION ET GREFFE :

GESTION A. DESHARNAIS INC./CESSION DE LA RUE BRINDLE :

CONSIDÉRANT QUE selon le protocole d'entente signé avec monsieur André Desharnais de *Gestion A. Desharnais inc.*, la Ville s'est engagée à acquérir l'assiette de rue identifiée comme étant le lot 6 242 484 du Cadastre du Québec ainsi que les infrastructures qui y ont été enfouies;

CONSIDÉRANT QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

2022-04-117 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillères :

QUE l'étude de notaires, *Lévesque, Jutras, Pelletier, Bergeron et Gingras* de Victoriaville soit mandatée pour préparer l'acte notarié selon les conditions prévues au protocole d'entente signé le 28 mai 2018 avec le représentant de *Gestion A. Desharnais inc.* pour la cession d'une partie de l'assiette de la rue Brindle, étant le lot 6 242 484 du Cadastre du Québec, de même que pour la cession du lot 6 405 613 pour fins de parc;

QUE le maire, monsieur Pascal Lambert et le directeur général et greffier-trésorier sont et soient autorisés à signer tous les documents donnant plein effet à la présente pour et au nom de la Ville de Warwick.

Adoptée.

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

ADMINISTRATION ET GREFFE : (SUITE)

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION/ANNULATION DE SOLDES RÉSIDUAIRES POUR LES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT :

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Warwick a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît à l'annexe, selon ce qui y était prévu;

CONSIDÉRANT QU'une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

CONSIDÉRANT QU'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

CONSIDÉRANT QUE le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité;

2022-04-118 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère madame Marie-Josée Boissonneault et résolu à l'unanimité des conseillères :

QUE la Ville de Warwick modifie les règlements identifiés à l'annexe de la façon suivante :

1. Par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe;
2. Par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Ville affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » de l'annexe;
3. Par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » de l'annexe. Les protocoles d'entente ci-joints sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés à l'annexe;

QUE la Ville de Warwick informe le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » de l'annexe;

QUE la Ville de Warwick demande au Ministère d'annuler dans ses registres, les soldes résiduares mentionnés à l'annexe;

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adoptée.

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

ADMINISTRATION ET GREFFE : (SUITE)

ICO TECHNOLOGIES/RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE LICENCE ET SOUTIEN TECHNIQUE :

2022-04-119 Il est proposé par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité des conseillères :

QUE la Ville de Warwick renouvelle le contrat de licence et de soutien technique avec *ICO Technologies inc.* pour une période de soixante (60) mois entrant en vigueur à partir du 1^{er} avril 2022 et en autorise le paiement représentant un montant de 1 662,83 \$ par année plus les taxes applicables;

QUE le maire, monsieur Pascal Lambert et la directrice générale et greffière-trésorière, madame Lise Lemieux, sont et soient autorisés à signer le contrat pour et au nom de la Ville de Warwick.

Adoptée.

ASSOCIATION DES GENS D'AFFAIRES DE WARWICK/DEMANDE POUR LEUR ÉVÉNEMENT BIÈRES ET SAUCISSES, ÉDITION JUIN 2022 :

CONSIDÉRANT QUE dans leur lettre du 15 mars 2022, l'Association des gens d'affaires de Warwick demande d'utiliser le pont couvert pour leur activité « Bières et saucisses » qui aura lieu le 16 juin 2022;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 75.1 du Règlement G-100, « Dans un endroit public, nul ne peut consommer des boissons alcoolisées ou avoir en sa possession un contenant de boisson alcoolisée dont l'ouverture n'est pas scellée, sauf si un permis de vente a été délivré par la Régie des alcools, des courses et des jeux »;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 75.2 dudit règlement, on stipule que : « Le présent article ne s'applique pas à l'occasion d'une réunion publique sur la place publique, ni aux activités commerciales ou publiques dans le cadre d'une fête, manifestation, kermesse ou exposition à l'intention du public lorsqu'une autorisation à cet effet a été obtenue par résolution du conseil »;

2022-04-120 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère madame Patricia Carrier et résolu à l'unanimité des conseillères :

QUE la Ville de Warwick autorise l'Association des gens d'affaires de Warwick à organiser une activité sociale (bières et saucisses) le 16 juin 2022 au pont couvert de Warwick;

QUE la Ville de Warwick autorise la vente et/ou la consommation de boissons alcoolisées lors de cette activité et une copie du permis d'alcool délivré par la Régie des alcools, des courses et des jeux devra être remise à la Ville de Warwick;

QUE la Ville accepte de prêter les lieux à titre gracieux, d'assumer les coûts pour la location des deux (2) toilettes chimiques et de fournir quatre (4) poubelles ainsi que de nettoyer les lieux avant et après l'événement.

Adoptée.

BELL CANADA/AUTORISATION DE SIGNATURES RELATIVEMENT À L'ENTENTE DE SERVICE AVEC L'AUTORITÉ 9-1-1 DE PROCHAINE GÉNÉRATION :

CONSIDÉRANT QUE le service 9-1-1 de prochaine génération remplace le service 9-1-1 évolué (« 9-1-1 E ») et qu'il est fondé sur des technologies de protocole Internet (IP) et qu'il prend en charge les appels 9-1-1 natifs IP de bout en bout;

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

ADMINISTRATION ET GREFFE : (SUITE)

BELL CANADA/AUTORISATION DE SIGNATURES RELATIVEMENT À L'ENTENTE DE SERVICE AVEC L'AUTORITÉ 9-1-1 DE PROCHAINE GÉNÉRATION : (SUITE)

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (le « CRTC ») a établi, dans la Décision de télécom CRTC 2015-531, que le système 9-1-1PG du Canada devrait appliquer la norme de la *National Emergency Number Association* (la « norme i3 de NENA »);

CONSIDÉRANT QU'en juin 2017, le CRTC a déposé la Politique réglementaire de télécom CRTC 2017-182, laquelle, notamment, ordonne à toutes les entreprises de services locaux titulaires (les « ESLT ») d'établir leurs réseaux 9-1-1 de prochaine génération par le truchement de fournisseurs de services de réseau 9-1-1;

CONSIDÉRANT QUE *Bell Canada* exploite et gère un système 9-1-1 de prochaine génération desservant les provinces où est l'ESLT et agissant, sur demande de la part d'une petite entreprise de services locaux titulaire (« PESLT »); à titre de fournisseur de réseau 9-1-1PG de ladite PESLT, y compris dans le territoire où l'autorité 9-1-1 exerce ses activités;

2022-04-121 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère madame Marie-Josée Boissonneault et résolu à l'unanimité des conseillères :

QUE la Ville de Warwick accepte de conclure une entente de service avec *Bell Canada* pour le service 9-1-1 de prochaine génération et autorise le maire, monsieur Pascal Lambert et la ou le directeur (trice) général (e) et greffier(ère)-trésorier (ère) à signer ladite entente pour et au nom de la Ville de Warwick.

Adoptée.

CENTRE D'ENTRAIDE CONTACT/DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER SPÉCIFIQUE AUX COLLECTES DES MATIÈRES 2022-2023 :

CONSIDÉRANT QUE le *Centre d'entraide Contact* de Warwick agit comme centre de tri au sein de la municipalité depuis plus de 39 ans et que cette initiative permet de recycler et de diminuer considérablement le volume de déchets enfouis;

CONSIDÉRANT QUE depuis deux (2) ans, le Centre reçoit un volume plus grand qu'à la normale, et ce, malgré le travail acharné des bénévoles pour récupérer le tout, plusieurs tonnes se retrouvent quand même dirigées vers le site d'enfouissement;

CONSIDÉRANT QUE dans sa lettre du 23 février 2022, le *Centre d'entraide Contact* demande à la Ville d'absorber les coûts liés au ramassage de déchets;

2022-04-122 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillères :

QUE la Ville de Warwick autorise le paiement d'un montant de 2 500 \$ au *Centre d'entraide Contact* de Warwick afin de leur permettre de couvrir une partie de leurs frais concernant la collecte et l'enfouissement des déchets déposés au Centre.

Adoptée.

NOMINATION/NOUVEAU DIRECTEUR GÉNÉRAL :

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale, madame Lise Lemieux quittera son poste pour un départ à la retraite le 3 juin prochain;

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

ADMINISTRATION ET GREFFE : (SUITE)

NOMINATION/NOUVEAU DIRECTEUR GÉNÉRAL : (SUITE)

CONSIDÉRANT QUE monsieur Matthieu Levasseur a été embauché à titre de directeur général adjoint à compter du 4 avril 2022 pour une période transitoire d'un mois;

2022-04-123 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère madame Patricia Carrier et résolu à l'unanimité des conseillères :

QUE monsieur Matthieu Levasseur de Saint-Christophe d'Arthabaska, soit nommé directeur général et greffier-trésorier de la Ville de Warwick à compter du 30 avril 2022;

QUE Monsieur Levasseur agira également à titre de coordonnateur des mesures d'urgence;

QUE le maire, monsieur Pascal Lambert soit mandaté à signer le contrat de travail pour et au nom de la Ville de Warwick.

Adoptée.

NOMINATION/DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE :

CONSIDÉRANT QUE madame Lise Lemieux quittera ses fonctions de directrice générale et greffière-trésorière à compter du 29 avril prochain;

CONSIDÉRANT QU'avant son départ à la retraite, madame Lemieux prendra ses semaines de vacances en mai prochain;

2022-04-124 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère madame Marie-Josée Boissonneault et résolu à l'unanimité des conseillères :

QUE madame Lise Lemieux soit nommée directrice générale adjointe de la Ville de Warwick à compter du 30 avril 2022, et ce, jusqu'au 3 juin 2022 inclusivement.

Adoptée.

CAISSE DESJARDINS DES BOIS-FRANCS/SIGNATAIRES AUTORISÉS :

2022-04-125 Il est proposé par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité des conseillères :

QU'à compter du 30 avril 2022, le nouveau directeur général et greffier-trésorier, monsieur Matthieu Levasseur, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Warwick, les chèques et toutes autres pièces justificatives qui sont ou peuvent être requises à la Caisse Desjardins des Bois-Francs en remplacement de madame Lise Lemieux;

QUE seulement deux (2) des quatre (4) signatures sont requises, soit celles du maire et du directeur général et greffier-trésorier, ou de leur remplaçant respectif.

Adoptée.

CLICSÉCUR/DÉSIGNATION D'UN NOUVEAU REPRÉSENTANT :

2022-04-126 Il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillères :

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

ADMINISTRATION ET GREFFE : (SUITE)

CLICSEQUR/DÉSIGNATION D'UN NOUVEAU REPRÉSENTANT : (SUITE)

QU'à compter du 30 avril 2022, monsieur Matthieu Levasseur, directeur général et greffier-trésorier soit désigné à titre de responsable des services électroniques de la Ville de Warwick auprès de ClicSEQUR ainsi qu'auprès des ministères et organismes pour toute transaction relative au dossier de l'entreprise, incluant la communication de renseignements confidentiels; il a la pleine gestion du compte ClicSEQUR et a accès à tous les services et dossiers concernant la Ville, qu'ils soient actuels ou futurs;

QUE Monsieur Levasseur soit autorisé à signer tous les documents nécessaires donnant plein effet à la présente.

Adoptée.

MANDAT NOTAIRE/ÉTABLISSEMENT DE LA SERVITUDE DE LA CONDUITE D'EAU POTABLE DU BOULEVARD OUELLET ET AUTORISATION DE SIGNATURES :

2022-04-127 Il est proposé par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité des conseillères :

QUE ce conseil mandate M^e Hélène Lévesque, notaire de Victoriaville afin d'établir la servitude de passage pour la conduite d'eau potable déjà existante sur une partie de l'emprise du boulevard Ouellet, soit un morceau de terrain situé en la Ville de Warwick, connu et désigné comme étant le lot 6 376 376 du Cadastre du Québec aux fins d'entretien et de réparation de ladite conduite;

QUE la mairesse suppléante, madame Noëlla Comtois et le directeur général et greffier-trésorier, sont et soient autorisés à signer tous les documents donnant plein effet à la présente.

Adoptée.

HORTICULTURE :

DÉCISION/TONTE DE GAZON :

2022-04-128 Il est proposé par la conseillère madame Marie-Josée Boissonneault et résolu à l'unanimité des conseillères :

QUE la Ville de Warwick accorde le contrat pour la tonte de gazon à *Pelouse plus 2008 inc.* de Warwick et en autorise le paiement au montant de 51 656,96 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément à l'offre de prix datée du 23 mars 2022 et préparée par monsieur Yves Gauthier;

QUE le maire, monsieur Pascal Lambert et le directeur général et greffier-trésorier, sont et soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de la Ville de Warwick.

Adoptée.

JARDINERIE F. FORTIER INC./ACHAT DES FLEURS PRINTEMPS 2022 :

2022-04-129 Il est proposé par la conseillère madame Patricia Carrier et résolu à l'unanimité des conseillères :

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

HORTICULTURE : (SUITE)

JARDINERIE F. FORTIER INC./ACHAT DES FLEURS PRINTEMPS 2022 : (SUITE)

QUE ce conseil autorise la responsable du Service de l'horticulture, madame Lina Verville à procéder à l'achat des fleurs annuelles et des plans de légumes chez *Jardinerie F. Fortier inc.* de Princeville et en accepte le paiement au montant de 13 078,72 \$ plus les taxes applicables, conformément à la soumission numéro 548 du 14 février 2022.

Adoptée.

ÉLAGAGE DES BOIS-FRANCS INC./AUTORISATION TRAVAUX D'ÉLAGAGE ET D'ABATTAGE D'ARBRES :

2022-04-130 Il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillères :

QUE ce conseil autorise *Élagage des Bois-Francis inc.* à procéder à l'élagage et l'abattage des arbres identifiés dans l'offre de services datée du 29 mars 2022 et signée par monsieur Olivier Nolette et en accepte le paiement au montant de 17 264,62 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée.

LES SERRES LAMBERT INC./AUTORISATION ACHAT DE COMPOST, ENGRAIS, TERRE, ETC. :

2022-04-131 Il est proposé par la conseillère madame Marie-Josée Boissonneault et résolu à l'unanimité des conseillères :

QUE ce conseil autorise la responsable du Service de l'horticulture, madame Lina Verville à procéder à l'achat de compost, d'engrais, de terre et de paillis chez *Les Serres Lambert inc.* de Victoriaville et en accepte le paiement au montant de 13 116,92 \$ plus les taxes applicables, conformément à la soumission numéro 178 du 27 mars 2022.

Adoptée.

LOISIRS ET CULTURE :

ARÉNA JEAN-CHARLES-PERREAU/DEMANDE D'AUTORISATION POUR LEURS PROJETS EN IMMOBILISATIONS :

Le maire, monsieur Pascal Lambert déclare qu'il est susceptible d'être en conflit d'intérêt sur cette question en raison qu'il est directeur des opérations à l'aréna Jean-Charles-Perreault, il se retire et s'abstient de voter.

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution numéro 2020-05-137 du 5 mai 2020, la Ville de Warwick a accepté de se porter caution d'un montant de 645 000 \$, et ce, conditionnellement à l'obtention d'un engagement écrit de la part du *Centre culturel et communautaire de Warwick* à l'effet qu'une copie de l'état des résultats et du bilan soit déposée mensuellement et à l'obtention de l'approbation de la Ville pour toutes les dépenses en immobilisations excédant 5 000 \$;

2022-04-132 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère madame Patricia Carrier et résolu à l'unanimité des conseillères :

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

LOISIRS ET CULTURE : (SUITE)

ARÉNA JEAN-CHARLES-PERREULT/DEMANDE D'AUTORISATION POUR LEURS PROJETS EN IMMOBILISATIONS : (SUITE)

QUE la Ville de Warwick approuve les projets en immobilisations de l'aréna Jean-Charles-Perreault selon les soumissions suivantes plus les taxes applicables :

• Pointage Pro de Chambly	Remplacement du tableau indicateur	10 771 \$
• PM2 de Victoriaville	Peindre les poutres d'acier	15 312 \$
• R.J. Finition et Accès Design	Réfection des douches	28 600 \$
• Éclairage Techno-Led	Remplacement des lumières au DEL	5 379 \$

QUE la Ville de Warwick autorise le versement d'un montant de 15 000 \$ à l'aréna Jean-Charles-Perreault pour les coûts reliés principalement à l'achat du tableau indicateur.

Adoptée.

NOMINATION/DIRECTRICE AUX LOISIRS, À LA CULTURE ET AUX COMMUNICATIONS :

CONSIDÉRANT QUE ce conseil a procédé à la réorganisation de la structure au niveau des loisirs et de la culture;

CONSIDÉRANT QUE madame Catherine Marcotte occupe les fonctions de coordonnatrice aux loisirs et aux communications depuis le 8 septembre 2015;

2022-04-133 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère madame Marie-Josée Boissonneault et résolu à l'unanimité des conseillères :

QUE madame Catherine Marcotte soit nommée directrice aux loisirs, à la culture et aux communications de la Ville de Warwick.

Adoptée.

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS/ACCEPTATION DES POLITIQUES DE LA BIBLIOTHÈQUE P.-RODOLPHE-BARIL :

CONSIDÉRANT les critères de bonification du programme Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2022-2023;

CONSIDÉRANT QUE le principal objectif des présentes politiques est de définir les modes de fonctionnement et de développement des collections de la bibliothèque, dont l'inscription, le prêt de documents, les heures d'ouverture, le service Internet, l'animation, l'espace Biblio-Jeux, l'acquisition des livres, l'élagage des documents et les procédures pour les livres en retard, de favoriser l'accès et la participation des citoyennes et des citoyens à la vie culturelle et susciter le développement du secteur des communications;

2022-04-134 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillères :

QUE la Ville de Warwick adopte une politique ayant pour but de définir le fonctionnement et une autre pour le développement des collections de la bibliothèque P.-Rodolphe-Baril qui se veut un ensemble de principes à respecter pour l'opération de ce service, le tout tel qu'annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

Adoptée.

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

LOISIRS ET CULTURE : (SUITE)

CAMP DE JOUR/TARIFICATION SAISON ESTIVALE 2022 :

2022-04-135 Il est proposé par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité des conseillères :

QUE la Ville de Warwick mandate *Gestion Multi-Sports inc.* de Warwick pour effectuer la gestion des terrains de jeux du lundi au jeudi au montant maximal de 45 350 \$ incluant la subvention pour les enfants à besoins particuliers;

QUE ce conseil en autorise le paiement et le transfert budgétaire du poste 02.640.993 au 02.750.00.991.

Adoptée.

MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS/PROLONGEMENT DE LA POLITIQUE ET DES ACTIONS :

CONSIDÉRANT QUE les actions prévues dans la politique « Municipalité amie des aînés et familiale 2020-2022 » ne sont pas terminées en raison de la pandémie;

CONSIDÉRANT QUE ladite politique est valide jusqu'au 31 décembre 2022 et doit être renouvelée à compter du 1^{er} janvier 2023;

2022-04-136 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillères :

QUE ce conseil accepte de prolonger la réalisation des actions de la politique Municipalité amie des aînés et familiale de la Ville de Warwick jusqu'au 31 décembre 2023.

Adoptée.

FÊTE FAMILIALE/AUTORISATION FERMETURE DE RUE :

2022-04-137 Il est proposé par la conseillère madame Marie-Josée Boissonneault et résolu à l'unanimité des conseillères :

QUE la Ville de Warwick autorise la fermeture de la rue du Centre-Sportif, soit sur une distance de 100 mètres à partir de la rue Leblanc, le 4 juin 2022 de 9 heures à 18 heures pour la fête familiale qui se tiendra à la Place des loisirs.

Adoptée.

EMBAUCHE/AGENTS(ES) D'INFORMATION À LA HALTE TOURISTIQUE DE LA MAISON DE LA CULTURE :

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 73.2 de la Loi sur les cités et villes, le conseil peut, aux conditions qu'il détermine, déléguer à tout fonctionnaire ou employé de la municipalité qui n'est pas un salarié au sens du Code du travail, le pouvoir d'engager tout fonctionnaire ou employé qui est un tel salarié et, par conséquent, le pouvoir d'autoriser une dépense à cette fin;

CONSIDÉRANT QU'une liste des personnes engagées doit être déposée lors d'une séance du conseil qui suit leur engagement;

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

LOISIRS ET CULTURE : (SUITE)

EMBAUCHE/AGENTS(ES) D'INFORMATION À LA HALTE TOURISTIQUE DE LA MAISON DE LA CULTURE : (SUITE)

CONSIDÉRANT QUE le *Comité culturel de Warwick inc.* recevra une subvention de Placements Carrière-Été pour l'embauche d'un(e) étudiant(e) au bureau d'accueil touristique;

CONSIDÉRANT QUE pour respecter les heures d'ouverture demandées par le ministère du Tourisme, le *Comité culturel de Warwick inc.* aurait besoin d'un(e) étudiant(e) supplémentaire;

2022-04-138 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère madame Patricia Carrier et résolu à l'unanimité des conseillères :

QUE la Ville de Warwick autorise la directrice aux loisirs, à la culture et aux communications, madame Catherine Marcotte, à embaucher deux (2) agents d'information pour le bureau d'accueil touristique de la halte vélo durant la période estivale, et ce, au tarif horaire de 14,25 \$;

QUE les heures d'ouverture du bureau d'accueil touristique seront de 9 heures à 17 heures, sept (7) jours par semaine, et ce, à compter du 27 juin jusqu'au 2 septembre 2022 inclusivement;

QUE du 4 au 26 juin 2022 inclusivement et du 3 septembre au 25 octobre 2022 inclusivement, le bureau d'accueil touristique sera ouvert les samedis et dimanches de 10 heures à 16 heures, à raison de six (6) heures par jour;

QUE durant les balades gourmandes, soit les 1, 2, 8 et 9 octobre 2022, le bureau d'accueil sera ouvert de 10 heures à 17 heures.

Adoptée.

SERVICE INCENDIE :

MRC D'ARTHABASKA/ACCEPTATION ET AUTORISATION DE SIGNATURES CONCERNANT L'ENTENTE DE FOURNITURE DE SERVICES D'URGENCE HORS ROUTE :

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales sont les premières responsables de la protection des biens et des personnes sur leur territoire respectif;

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Arthabaska a confié en 1999, une unité d'urgence quatre-saisons à la Ville de Warwick pour assurer le service de sauvetage hors route, tel que mentionné à la résolution numéro 99-08-9464 adoptée par le conseil de la MRC le 18 août 1999,

CONSIDÉRANT QUE cet équipement nécessite un service de réponse 24 heures sur 24 et que les services d'incendie d'une municipalité locale sont les plus aptes à offrir un tel service;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Warwick, par son service de sécurité incendie, s'engage à fournir, pour une partie des municipalités de la MRC, les services d'entreposage et de transport de l'unité d'urgence, de même que le service de réponse 24 heures sur 24, en autant qu'elle n'en n'assume pas seule les frais directs;

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

SERVICE INCENDIE : (SUITE)

MRC D'ARTHABASKA/ACCEPTATION ET AUTORISATION DE SIGNATURES CONCERNANT L'ENTENTE DE FOURNITURE DE SERVICES D'URGENCE HORS ROUTE : (SUITE)

CONSIDÉRANT QU'une nouvelle répartition de la couverture du territoire pour les sauvetages hors route a été réalisée afin de créer quatre (4) secteurs de desserte similaires à ceux de la désincarcération, soit un pour le SSI de Victoriaville, un pour la Régie intermunicipale Incentraide, un pour la Régie intermunicipale d'incendie des Trois Monts et un pour la Ville afin de réduire les délais d'intervention, tel que jointe en annexe à la présente entente;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler le mandat confié par la MRC d'Arthabaska à la Ville de Warwick, plus particulièrement au service de sécurité incendie de Warwick;

2022-04-139 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillères :

QUE ce conseil autorise, au nom de la Ville de Warwick, le maire, monsieur Pascal Lambert, le directeur général et greffier-trésorier et chacun d'eux séparément, à signer tout document concernant le contrat de services à l'effet d'entreposer et d'assurer le service de l'unité d'urgence (équipement de sauvetage hors route) en vertu des dispositions décrites au Protocole local d'intervention d'urgence hors route (PLIU) de la MRC d'Arthabaska.

Adoptée.

AUTORISATION/ACHAT DE VÊTEMENTS DE COMBAT (BUNKERS) ET DE CASQUES DE POMPIER :

2022-04-140 Il est proposé par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité des conseillères :

QUE la Ville de Warwick accepte l'achat et le paiement de huit (8) casques CAIRN XF1 avec lumières et visières chez CFS de Trois-Rivières au montant de 4 712,24 \$ plus les taxes applicables;

QU'elle approuve également l'achat et le paiement de sept (7) manteaux et (7) pantalons de combat incendie (bunker suit) et de sept (7) paires de bottes de combat incendie chez 1200° Boivin et Gauvin de Trois-Rivières, au montant de 19 180,00 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée.

TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU :

AUTORISATION/ACHAT D'UN VÉHICULE PROMASTER CITY 2022 :

2022-04-141 Il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillères :

QUE ce conseil autorise le directeur des travaux publics, monsieur Sylvain Martel, à acheter un véhicule Promaster City (fourgonnette utilitaire), année 2022, chez Laquerre Chrysler de Victoriaville et en autorise le paiement au montant de 37 930 \$ plus les taxes applicables et le lettrage au montant estimatif de 500 \$ plus les taxes applicables;

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU : (SUITE)

AUTORISATION/ACHAT D'UN VÉHICULE PROMASTER CITY 2022 : (SUITE)

QUE le directeur des travaux publics soit autorisé à immatriculer le véhicule à la *Société de l'assurance automobile du Québec* et à signer tous les documents donnant plein effet à la présente;

QUE ce conseil s'approprie un montant de 40 500 \$ à même le surplus accumulé non affecté.

Adoptée.

AUTORISATION/RÉFECTION DE LA TOITURE DU GARAGE MUNICIPAL :

2022-04-142 Il est proposé par la conseillère madame Patricia Carrier et résolu à l'unanimité des conseillères :

QUE la Ville de Warwick mandate *Couvertures Therrien Pellerin inc.* de Victoriaville pour effectuer la réfection de la toiture du garage municipal situé au 217, rue Saint-Louis et en autorise le paiement au montant estimatif de 19 610 \$ plus les taxes applicables, conformément à la soumission du 28 octobre 2021.

Adoptée.

AUTORISATION/EMBAUCHE DES ÉTUDIANTS POUR LA SAISON ESTIVALE 2022 :

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 73.2 de la Loi sur les cités et villes, le conseil peut, aux conditions qu'il détermine, déléguer à tout fonctionnaire ou employé de la municipalité qui n'est pas un salarié au sens du Code du travail, le pouvoir d'engager tout fonctionnaire ou employé qui est un tel salarié et, par conséquent, le pouvoir d'autoriser une dépense à cette fin;

CONSIDÉRANT QU'une liste des personnes engagées doit être déposée lors d'une séance du conseil qui suit leur engagement;

2022-04-143 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère madame Marie-Josée Boissonneault et résolu à l'unanimité des conseillères :

QUE le directeur des travaux publics, monsieur Sylvain Martel, soit autorisé à embaucher deux (2) étudiants au Service des travaux publics pour la période estivale 2022;

QUE le taux horaire sera de 14,25 \$ pour une première année de services, de 15,25 \$ pour une deuxième année de services et de 16,25 \$ pour les années subséquentes et les conditions de travail seront établies conformément à la convention collective de travail des employés municipaux CSN de la Ville de Warwick.

Adoptée.

LES SERVICES EXP INC./OFFRE DE SERVICES CONCERNANT LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE PRÉLIMINAIRE POUR LE RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE ET D'EAU POTABLE SUR LA ROUTE 116 EST :

2022-04-144 Il est proposé par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité des conseillères :

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU : (SUITE)

LES SERVICES EXP INC./OFFRE DE SERVICES CONCERNANT LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE PRÉLIMINAIRE POUR LE RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE ET D'EAU POTABLE SUR LA ROUTE 116 EST : (SUITE)

QUE la Ville de Warwick mandate *Les Services EXP inc.* de Victoriaville pour la préparation d'une étude préliminaire afin d'évaluer les coûts pour mettre en place un réseau d'égout sanitaire et d'eau potable desservant dix (10) résidences en bordure de la route 116 dans le but d'éliminer le collecteur Perreault et en autorise le paiement au montant de 9 500 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément à l'offre de services 999-22005285-PP (WARV) datée du 17 février 2022 et préparée par monsieur Jocelyn Michaud, ingénieur et chargé de projet.

Adoptée.

MADAME MYLÈNE LAROCHE ET MONSIEUR LAURENT LEMAIRE/DEMANDE DE BRANCHEMENT AU RÉSEAU D'EAU POTABLE :

CONSIDÉRANT QUE dans leur lettre du 24 février 2022, madame Mylène Laroche et monsieur Laurent Lemaire, demandent à la Ville un branchement au réseau d'eau potable d'un diamètre d'un pouce;

2022-04-145 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité des conseillères :

QUE la Ville de Warwick autorise madame Mylène Laroche et monsieur Laurent Lemaire à brancher leur résidence du 19, rang des Buttes au réseau public d'eau potable, le tout à leurs frais.

Adoptée.

GEST-EAU INC./MANDAT D'ASSISTANCE TECHNIQUE POUR LA NOUVELLE STATION D'EAU POTABLE :

2022-04-146 Il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillères :

QUE la Ville de Warwick accepte et autorise le paiement de l'offre de services numéro Z22001 présentée et préparée par madame Isabelle Pineault, ingénieure et présidente de *Gest-Eau inc.* d'Outremont en date du 8 mars 2022, consistant à procurer une assistance technique au projet de traitement de l'eau potable pour l'implantation de la nouvelle usine de production d'eau potable, le tout au montant maximum de 25 000 \$ plus les taxes applicables;

QU'une partie de la résolution numéro 2020-12-365 adoptée le 7 décembre 2020 soit abrogée, c'est-à-dire le paragraphe suivant : « La Ville de Warwick mandate *Les Services EXP inc.* de Victoriaville pour la préparation d'un rapport de l'ingénieur et la surveillance des travaux des équipements de préachat de la nouvelle station d'eau potable et autorise le paiement des honoraires sur une base horaire, représentant un montant estimatif de 33 850 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément à l'offre de services datée du 24 novembre 2020 préparée par monsieur Jean-Sébastien Roby, ingénieur et chargé de projets. »

Adoptée.

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU : (SUITE)

DÉCISION/TAUX HORAIRE MACHINERIE LOURDE POUR L'ANNÉE 2022 :

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu deux (2) offres de prix pour les taux horaires de machinerie lourde, soit les suivantes : *La Sablière de Warwick Itée et J. Noël Francoeur inc.*;

CONSIDÉRANT QUE la Ville s'est basée sur le répertoire des taux de location de machinerie lourde en vigueur le 1^{er} avril 2022 afin d'établir un pourcentage pour déterminer la plus basse soumission;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur choisi devra être prêt à débiter les travaux dès qu'il en aura reçu l'autorisation officielle de la Ville, sinon, l'entrepreneur qui sera le deuxième soumissionnaire devra exécuter les travaux;

2022-04-147

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité des conseillères :

QUE la priorité des offres de prix sera la suivante pour la période du 4 avril 2022 au 4 avril 2023 :

Bouteur

1. J. Noël Francoeur inc. (Caterpillar D-3G LGP) 135,00 \$/hr..... 112,6 %
2. La Sablière de Warwick Itée (Caterpillar D5K)..... 170,00 \$ /hr.....119,3 %
3. J. Noël Francoeur inc. (Caterpillar D-6M LG)180,00 \$ /hr.....120,8 %
4. J. Noël Francoeur inc. (Caterpillar D-5K LGP)..... 170,00 \$ /hr..... 123,8 %

Chargeuse sur roues

1. La Sablière de Warwick Itée (Caterpillar 962M)..... 180,00 \$/hr..... 109,6 %
2. J. Noël Francoeur inc. (Komatsu WA-320PZ)..... 180,00 \$/hr.....109,6 %

Niveleuse

1. J. Noël Francoeur inc. (Caterpillar 140M VHP)..... 170,00 \$/hr..... 102,7 %
2. La Sablière de Warwick Itée (Volvo G-730)..... 170,00 \$/hr..... 120,4 %

Pelle

1. La Sablière de Warwick Itée (Link Belt LX210X4) 160,00 \$/hr..... 95,2 %
2. J. Noël Francoeur inc. (Link Belt 210X4)..... 175,00 \$/hr..... 102,0 %

Rétrocaveuse

1. J. Noël Francoeur inc. (Case 580 SN)..... 135,00 \$/hr..... 100,0 %

Rouleau compresseur

1. J. Noël Francoeur inc. (Hamm H71)..... 125,00 \$/hr..... 102,3 %
2. La Sablière de Warwick Itée (Wacker RC70)140,00 \$/hr..... 114,6 %

Camion 10 roues

1. La Sablière de Warwick Itée (Kenworth Con)110,00 \$/hr..... 74,5 %
2. J. Noël Francoeur inc. (Western Star CNV)..... 115,00 \$/hr..... 77,8 %

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU : (SUITE)

DÉCISION/TAUX HORAIRE MACHINERIE LOURDE POUR L'ANNÉE 2022 : (SUITE)

Camion 12 roues

1. La Sablière de Warwick ltée (Volvo VN).....	130,00 \$/hr.....	68,9 %
2. La Sablière de Warwick ltée (Kenworth T880).....	130,00 \$/hr.....	68,9 %
3. J. Noël Francoeur inc. (Kenworth Con)	135,00 \$/hr.....	71,5 %

Adoptée.

DÉCISION/FOURNITURE DE MATÉRIAUX POUR L'ANNÉE 2022 :

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu deux (2) offres de prix pour la fourniture de gravier, de pierre et de terre, soit celles de *La Sablière de Warwick ltée* et de *J. Noël Francoeur inc.*;

2022-04-148 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère madame Patricia Carrier et résolu à l'unanimité des conseillères :

QUE *La Sablière de Warwick ltée* soit mandatée pour couvrir les besoins de la Ville de Warwick en fourniture de gravier, de pierre et de terre pour l'année 2022, selon les prix suivants (taxes non incluses) :

- Asphalte (recyclée) 0 - 20 mm (0 - ¾") 21,97 \$/T.M.
- Ciment 0 - 20 (0 - ¾") 15,07 \$/T.M.
- Ciment 0 - 56 (0 - 2½") 14,57 \$/T.M.
- Pierre 50 - 100 mm (2" - 4") 28,39 \$/T.M.
- Pierre 100 - 200 mm (4" - 8") 28,39 \$/T.M.
- Pierre MG 20 (0 - ¾" MTQ) 25,00 \$/T.M.
- Pierre MG 20b (0 - ¾" b) 23,50 \$/T.M.
- Pierre BB 0 - 5 mm (0 - ¼") 24,54 \$/T.M.
- Sable A 13,32 \$/T.M.
- Sable B 12,07 \$/T.M.
- Terre brune 15,33 \$/T.M.
- Terre noire 17,32 \$/T.M.

QUE *J. Noël Francoeur inc.* soit mandatée pour couvrir les besoins de la Ville de Warwick en fourniture de gravier, de pierre et de terre pour l'année 2022, selon les prix suivants (taxes non incluses) :

- Gravier 0 -20 (0 - ¾") 21,00 \$/T.M.
- Gravier 0 - 100 (0 - 4") 16,00 \$/T.M.
- Pierre PC 14 - 20 mm (1/2" - 3/4")..... 28,00 \$/T.M.
- Pierre MG 56 (0 - 2 1/2 MTQ)..... 25,00 \$/T.M.

Adoptée.

CORRESPONDANCE :

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE WARWICK INC./INVITATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE QUI SE TIENDRA LE 24 AVRIL 2022 À LA SALLE DU CANTON :

2022-04-149 Il est proposé par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité des conseillères :

QUE le maire monsieur Pascal Lambert et les conseillères, mesdames Noëlla Comtois et Marie-Josée Boissonneault soient autorisés à participer à l'assemblée générale annuelle de la *Société d'Histoire de Warwick inc.* le 24 avril prochain à la Salle du Canton de Warwick;

CORRESPONDANCE : (SUITE)

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE WARWICK INC./INVITATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE QUI SE TIENDRA LE 24 AVRIL 2022 À LA SALLE DU CANTON : (SUITE)

QUE ce conseil autorise le paiement des billets à la *Société d'Histoire de Warwick inc.* au montant de 60 \$ taxes incluses.

Adoptée.

ADOPTION DE LA CORRESPONDANCE :

2022-04-150 Il est proposé par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité des conseillères :

QUE la correspondance du 7 mars 2022 au 1^{er} avril 2022 ci-annexée à la présente et déposée par la directrice générale et greffière-trésorière, madame Lise Lemieux, soit acceptée.

Adoptée.

ADOPTION/RÈGLEMENT NUMÉRO 343-2022 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE WARWICK :

2022-04-151 Il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois, appuyée par la conseillère madame Patricia Carrier et résolu à l'unanimité des conseillères :

QUE le conseil municipal adopte le Règlement numéro 343-2022 édictant le code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Warwick.

Adoptée.

ADOPTION/RÈGLEMENT NUMÉRO 344-2022 IMPOSANT UN TARIF DE COMPENSATION POUR COUVRIR LES DÉPENSES RELIÉES AUX TRAVAUX EFFECTUÉS SUR LE COURS D'EAU NATUREL, LA BRANCHE 170-A DE LA RIVIÈRE DESROSIERS ET LA BRANCHE 101 DU COURS D'EAU DE LA RIVIÈRE DESROSIERS EN LA VILLE DE WARWICK :

2022-04-152 Il est proposé par la conseillère madame Marie-Josée Boissonneault, appuyée par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité des conseillères :

QUE le conseil municipal adopte le Règlement numéro 344-2022 imposant un tarif de compensation pour couvrir les dépenses reliées aux travaux effectués sur le cours d'eau naturel, la branche 170-A de la rivière Desrosiers et la branche 101 du cours d'eau de la rivière Desrosiers en la Ville de Warwick.

Adoptée.

AVIS DE MOTION/PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 346-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 339-2021 FIXANT LA TARIFICATION POUR L'EXERCICE 2022 :

2022-04-153 Je, soussignée, madame Amélie Hinse, conseillère, dépose un projet de règlement et donne AVIS DE MOTION qu'à une séance subséquente tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, sera présenté un règlement modifiant le Règlement numéro 339-2021 fixant la tarification pour l'exercice 2022.

Amélie Hinse

AVIS DE MOTION/PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 347-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 270-2019 :

2022-04-154 Je, soussignée, madame Noëlla Comtois, conseillère, dépose un projet de règlement et donne AVIS DE MOTION qu'à une séance subséquente tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, sera présenté un règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 270-2019.

Ce règlement aura pour objet de modifier le Règlement de zonage numéro 270-2019 afin de :

- Subdiviser la zone H-16 afin de créer la zone H-49;
- Créer les dispositions concernant les usages, les constructions autorisées, les normes relatives à l'implantation et aux dimensions des bâtiments pour la zone H-49;
- Modifier certaines dispositions concernant les marges de recul pour la zone H-16;
- Créer une zone de conservation à partir de la zone d'extraction E-1.

Noëlla Comtois

AVIS DE MOTION/PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 348-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 271-2019 :

2022-04-155 Je, soussignée, madame Patricia Carrier, conseillère, dépose un projet de règlement et donne AVIS DE MOTION qu'à une séance subséquente tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, sera présenté un règlement modifiant le Règlement de lotissement numéro 271-2019.

Ce règlement aura pour objet de modifier les dimensions des lots pour les zones H-16 et H-49.

Patricia Carrier

AVIS DE MOTION/PROJET DE RÉOLUTION NUMÉRO 09 DU RÈGLEMENT NUMÉRO 277-2019 RELATIF AUX PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) :

2022-04-156 Je, soussignée, madame Marie-Josée Boissonneault, conseillère, dépose un projet de règlement et donne AVIS DE MOTION qu'à une séance subséquente tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, sera présenté une résolution numéro 09 du Règlement numéro 277-2019 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI).

Ce projet de résolution a pour objet de donner une autorisation en vertu du règlement numéro 277-2019 relativement aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI). Cette autorisation vise à permettre :

- La réalisation d'un projet résidentiel dérogatoire aux usages et aux normes permis dans la zone C-12;
- Pour ce projet, que certaines dispositions des règlements de zonage numéro 270-2019 et de lotissement numéro 271-2019 ne soient pas respectées et qu'elles soient substituées par les critères de la résolution numéro 09.

Marie-Josée Boissonneault

AFFAIRES NOUVELLES :

Aucune.

RAPPORT DES COMITÉS :

Aucun.

PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES :

Aucune.

LEVÉE DE LA SÉANCE :

2022-04-157 À vingt et une heures dix-huit minutes, il est proposé par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité, que la séance soit levée.

Adoptée.

Pascal Lambert, maire
Président

Matthieu Levasseur, M.A.P.
Directeur général
et greffier-trésorier

Je, Pascal Lambert maire, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier-trésorier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes.

*Pascal Lambert, maire
Président*